Image not found or type unknown

Couvre feu pour les majeurs

Par **MoonKnight25**, le **11/07/2012** à **04:00**

Bonjour,
j'ai 18 ans,j'habite un village de 1700 habitants, et depuis peut, suite a des nuisances, un ASP a été embauché par ma commune.

Mai en plus, un areté municipale a été mis en place visant a interdire les gents de sortir après 22h, majeurs compris.

Je voulais donc vous demander, avant d'aller a la mairie pour contester cet arrêté, que cet arrêté est illégal.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés